DESCRIPTION DE LA MOTOCYCLETTE MOTO GUZZI TYPE "VD"

Construite par les Etablissements "SEIMM MOTO GUZZI"

Via E.V. Parodi, 57 - 22054 MANDELLO DEL LARIO (Como) Italie

Marque : MOTO GUZZI — **Type :** VD — **Genre :** MOTOCYCLETTE 3 e catégorie.
Poids total autorisé en charge : 411 kg.
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.
Nom et adresse du conducteur : SEIMM MOTO GUZZI S.p.A. - Via E.V. Parodi, 57 - 22054 MANDELLO DEL LARIO (Como) Italie.
Nom et adresse du représentant accrédité : SEUDEM 7. Boulevard Ney 75018 PARIS.

1. — CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : deux.
Roue motrice : arrière.
Constitution du cadre : cadre en tubes d'acier soudés.
Roues : à rayons, munies de pneumatique 110/90 H 18 AV. et AR.
Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre.

2. — DIMENSIONS ET POIDS

Porte à faux AV. : 0,335 m.
Porte à faux AR. : 0,395 m.
Empattemant : 1,470 m.
Dimensions maxima du véhicule : longueur 2,20 m - largeur 0,830 m.
Hauteur libre au-dessus du sol : 0,175 m à pleine charge.

VD California

Poids du véhicule en ordre de marche : 271 kg.
Répartition de ce poids en ordre de marche : sur AV. 124 kg - sur AR. 147 kg.

VD T3 Standard

Poids du véhicule en ordre de marche : 235 kg.
Répartition de ce poids en ordre de marche : sur AV. 107 kg - sur AR. 128 kg.
Poids autorisé en charge : 411 kg
Répartition du poids total autorisé en charge : sur AV. 154 kg - sur AR. 257 kg.

3. — MOTEUR

Type : à explosion - cycle à 4 temps.
Nombre et disposition des cylindres : 2 cylindres en V -90 .
Alésage : 83 mm.
Course : 78 mm.
Cylindrée totale : 844,05 cm³.
Taux de compression : 9.
Puissance administrative : 8 CV.
Carburant normalement utilisé : essence.
Réservoir : contenance 25 litres. Fermé par un bouchon à verrouillage par gâchette automatique à pression.
Régime de rotation du moteur : maximum 6600 tr/mn, 6 mdaN correspondant au couple ; maximum 5600 tr/mn - correspondant à la puissance ; maximum 6000 tr/mn - 53 Ch DIN (39 KW).
Echappement : le cylindre gauche et le cylindre droit ont chacun leur silencieux d'échappement. Chaque silencieux porte vers son extrêmité la marque DGM 12 505 S.

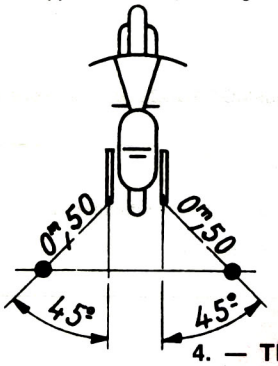

Le niveau sonore du bruit, mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté ministériel du 13 Avril 1972, modifié le 16 Septembre 1977, est de 81 dbA.
Le niveau sonore des bruits, au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté du 14 Avril 1975, au régime stabilisé de 3000 tr/mn (S/2) et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 88 dbA.
Alimentation du moteur : deux carburateurs DELL'ORTO à aiguille à passage de 30 mm, à cuve centrale, à niveau constant et commandés par poignée tournante à main droite - silencieux admission et filtre à air GUZZI DGM 30093 S.
Allumage : par distributeur avec contacts et bobine d'allumage, marque Magneti Marelli.
Graissage : par huile.
Refroidissement : par air.
Mise en marche : électrique.
Antiparasitage : le véhicule est muni d'un antiparasitage agréé et conforme aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 28 Avril 1969.

4. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : à disques, à sec commandé par levier au guidon à main gauche.
Démultiplication primaire : par engrenages.
Boite de vitesses : à 5 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur au pied gauche. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le bas pour la 1ère vitesse ; pour les autres vitesses vers le haut. Le point mort est situé entre la première et la deuxième vitesse.
Démultiplication secondaire : par cardan. Le pneu arrière de 110/90 H 18 a une circonférence de roulement sous charge de 2,086 m.

COMBINAISON DE VITESSES	DÉMULTIPLI. PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOITE	DÉMULTIPL. SECONDAIRE	DÉMULTIPL. TOTALE	VITESSE EN KM/H POUR 1000 tr/mn
1	21/17	28/14	33/7	11,647	10,40
2		25/18		8,088	14,98
3		22/21		6,101	19,87
4		20/23		5,064	23,93
5		21/28		4,368	27,75

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule est de : 183,15 km/h. Le véhicule comporte un compte-tours et un indicateur de vitesse.

5. — DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. — SUSPENSION

Avant : par fourche téléscopique avec amortisseur hydraulique.
Arrière : par bras oscillant, avec amortisseurs télescopiques hydrauliques et ressorts à spirales réglables.

7. — FREINAGE

Frein avant : à disque, à étrier fixe et deux pistons, commandé par levier à main droite. Transmission hydraulique. Diamètre extérieur du disque : 300 mm. Largeur utile de la piste de freinage sur le disque : 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures : 258 mm. Surface de frottement des garnitures sur le disque : 42 cm².

Frein arrière : une pédale au pied droit, commande hydrauliquement un frein avant gauche à disque, identique à celui décrit ci-dessus et un frein arrière à disque. Pour ce frein arrière à diamètre extérieur du disque 242 mm, largeur utile de la piste de freinage sur le disque : 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures : 200 mm. Surface de frottement des garnitures sur le disque : 42 cm².

8. — CARROSSERIE

Motocyclette solo.
Sur modèle "VD" 850 California, en option : sacoches, pare-brise (même modèle que le type "VG" série 1000 G5 et 1000 Civile), porte-bagages et marchepieds.

9. — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

L'alternateur à 14 V. alimente par l'intermédiaire d'une cellule redresseuse et d'un régulateur, une batterie de 32 A/h qui alimente sous 12 V. un projecteur homologué, réglable en orientation comportant un feu rouge, un feu de croisement et un feu de position.
— Un feu rouge arrière.
— Un signal de freinage.
— Un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.
— Quatre indicateurs de changement de direction : 2 AV. - 2 AR.
— La clé de contact est sur la poutre supérieure du cadre, devant le réservoir.
La commande de l'avertisseur et la commande des indicateurs de changement de direction - AV - AR - se trouvent sur le guidon côté gauche.
Le bouton de la commande du démarreur électrique et le bouton de masse d'arrêt moteur se trouvent sur le guidon, côté droit.
Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé.
Les dispositifs d'éclairage et de signalisation sont conformes à l'Arrêté ministériel du 16 Juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 Mars 1976) ou aux accords de réciprocité franco-italiens.

10. — DIVERS

La motocyclette est munie d'un rétroviseur agréé fixé sur la partie gauche du guidon et de deux avertisseurs agréés par l'Administration italienne.
Plaques et inscriptions réglementaires :
— Le véhicule comporte une plaque dite de constructeur fixée sur le cadre à l'avant et sur laquelle sont mentionnés ; la marque, le type, le numéro d'ordre dans la série du type et la cylindrée.
— Le numéro du moteur est frappé sur le carter moteur vers l'avant côté gauche.
— L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur le devant du cadre.
Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur. La série du type commence au numéro VD 21 237.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 04.04.79 que le véhicule N° 18120 à moteur N° 109550 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTO GUZZI type VD satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169, R. 170 et R. 172 à R. 183 du code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens).

Vue et approuvé :
enregistré sous le N° AU-2172.79
Paris, le 30 Mai 1979
l'ingénieur en chef des mines
(signé : JOURDAN)

Paris, le 30 Mai 1979
l'ingénieur des mines
(signé : GERIN)

Paris, le 30 Mai 1979
l'ingénieur des T.P.E. (mines)
(signé : LOURD)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Société SEUDEM, représentants distributeurs officiellement accrédités en FRANCE, pour la marque MOTO GUZZI, certifions que le véhicule :

1. Genre : MOTO. - 3e Catégorie.
2. Marque : MOTO GUZZI.
3. Type : VD.
4. N° dans la série du type. 23516
5. Source d'énergie : ES.

5 bis Cylindrée en cm³ : 844, 05 - 4 temps.

6. Puissance administrative : 8 CV.
7. Carrosserie : solo.
8. Nombre de places assises, y compris le conducteur : 2.
9. Poids à vide : 271 kg.
10. Poids total autorisé en charge : 411 kg.

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.

SEUDEM

N° C1
Vu le
Le Receveur

SEUDEM

« Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ».